



www.ages-info.org

Appel à cotisation et campagne d'adhésion 2023-2024

Chère Collègue, Cher Collègue,

Comme à chaque année universitaire, l'AGES vous invite à adhérer ou réadhérer à l'association. La cotisation pour l'année universitaire 2023-2024 reste inchangée : 40 euros pour les membres titulaires (en activité ou retraité·e·s) et 15 euros pour tous les membres non titulaires. Afin d'adhérer ou de réadhérer à l'AGES, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le bulletin ci-joint dûment rempli.

Nous vous rappelons que l'adhésion à l'AGES court du 1^{er} septembre au 31 août, et qu'une cotisation arrivant en janvier ou en février arrive à expiration en août de la même année.

Le formulaire comprend toujours deux volets : le volet A correspond au bulletin d'adhésion, et le volet B concerne celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient recevoir un certificat d'adhésion, dont nous vous rappelons qu'il n'ouvre pas droit à une réduction fiscale automatique, l'AGES n'étant pas déclarée d'utilité publique.

Comme l'an dernier et pour achever la mise à jour complète de vos coordonnées, nous avons décidé de supprimer la case « inchangé » du volet A. Le Règlement Général sur la Protection des Données nous impose, pour chaque coordonnée personnelle une case à cocher concernant la publication de cette information sur les annuaires internes. Il est bon de garder en tête que ne pas cocher cette case équivaut à un refus de publication. Dernière précision sur le volet A : la rubrique « site internet » peut bien sûr accueillir soit votre éventuelle page personnelle, soit une page de réseaux sociaux académiques en accès libre (ResearchGate...) soit une page institutionnelle (université, CV HAL, ORCID...) que vous jugeriez satisfaisante. En revanche nous vous demandons de vous contenter d'une seule adresse.

La cotisation peut être réglée par chèque bancaire – à libeller exclusivement à l'ordre de l'AGES et à envoyer, en même temps que le bulletin d'adhésion, à l'adresse postale indiquée sur le bulletin. Le paiement de la cotisation peut également s'effectuer par virement bancaire sur le compte de l'AGES, dont les coordonnées figurent sur le bulletin ci-joint. En cas de paiement en ligne, le bulletin rempli et signé (le cas échéant par signature électronique) doit être retourné par mail à l'adresse suivante :

delphine.choffat@sorbonne-universite.fr

En vous priant d'agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, nos meilleures salutations,

Laurent Dedryvère et Hilda Inderwildi, secrétaires généraux
Delphine Choffat, trésorière

Coordonnées bancaires de l'AGES :

Société Générale, Agence Thionville République

25B place de la République

57100 Thionville

IBAN : FR76 3000 3024 7800 0504 0655 273

BIC/SWIFT : SOGEFRPP

VOLET B à remplir par l'adhérent-e qui souhaite un certificat d'adhésion et à imprimer sur une feuille à part le cas échéant



www.ages-info.org

CERTIFICAT D'ADHESION 2023-2024

Le Secrétaire Général de l'Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur atteste que :

(Prénom) (Nom)

est membre de l'AGES pour l'année universitaire courant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Il ou elle a réglé pour cela une cotisation de euros (15 ou 40)

par (chèque ou virement).

Laurent DEDRYVERE
1^{er} décembre 2023